

# Glyphosate : ami ou ennemi ?

Le 26 octobre, la Commission européenne a revu à cinq ans, la période proposée pour le renouvellement de l'autorisation du glyphosate dans l'UE. Cette nouvelle proposition envoyée aux États membres sera soumise à un vote des experts nationaux, lors d'une réunion en comité permanent fixée au 9 novembre.

**D**epuis des semaines, les avis fusent de part et d'autre sur le glyphosate. Quatre membres de l'Académie d'agriculture de France (1), Bernard Ambolet, Jean-Louis Bernard, Jean-Pierre Décor et André Fougeroux, accompagnés d'un directeur honoraire de l'Inra, Jacques Gasque, ont rédigé une note qui rappelle que "le devenir du glyphosate doit reposer sur la connaissance scientifique" et qu'"il convient d'éviter que les décisions soient guidées par des démarches dogmatiques qui pourraient engendrer de réelles difficultés pour certains acteurs, sans aucun bénéfice pour les autres". Comme en médecine, "une approche raisonnable du rapport bénéfices / risques, basée sur des données validées par les experts faisant autorité dans les structures officielles est de règle pour toute évaluation sérieuse des produits de protection des plantes". En ce qui concerne le glyphosate, à ce jour, "il semble raisonnable de conclure que l'utilisation du glyphosate rend de réels services aux agriculteurs, prati-

quant différents types de production, sans faire courir de risques inacceptables pour l'homme et pour l'environnement. Certains usages de cet herbicide supportent même des techniques de culture modernes, qui sont encouragées par les agences internationales et les autorités nationales, soucieuses de promouvoir une agriculture durable". Sur ce dossier, "objectionner le principe de précaution, pour interdire cet herbicide paraît disproportionné, compte tenu des observations issues de ses 40 années d'utilisation, complétées par les nombreux ré-examens effectués au cours de cette période, selon des standards scientifiques et techniques régulièrement actualisés, tant en Europe qu'à travers le monde, qui permettent d'écartier un risque de dommages graves et irréversibles".

## Un avantage unique contre les adventices

Issu de la recherche de Monsanto, le glyphosate a obtenu sa première autorisation de mise sur le marché (AMM)

en France, en 1974, avec la spécialité Roundup. Il s'agit d'un herbicide à spectre large tant sur dicotylédones (ex. : chardons) que sur monocotylédones (ex. : chiendents), qui a été rapidement adopté par les agriculteurs français pour la gestion des adventices. "Dès son introduction sur le marché, il a connu un grand succès, grâce à ses propriétés intrinsèques", indiquent les auteurs. Le glyphosate pénètre exclusivement par voie foliaire dans le feuillage des plantes touchées par la pulvérisation, sans causer de dégâts ni aux plantes présentes lors du traitement, mais ne recevant pas la bouillie herbicide, ni aux plantes émergentes après le traitement. De plus, après sa pénétration dans le végétal, il possède la propriété d'être véhiculé par la sève vers les zones en croissance, y compris celles des organes souterrains (rhizomes, racines...). "Une telle propriété lui confère une bonne régularité d'action et un avantage unique pour éliminer des adventices vivaces, qui auparavant étaient mal détruites, ou ne pouvaient l'être avec les herbicides existants. C'est pour cela qu'il a été adopté pour le désherbage de beaucoup de vergers et de vignobles, en traitement dirigé sur les mauvaises herbes à détruire". Aujourd'hui avec le développement de la conduite de la vigne avec enherbement entre les rangs, son utilisation sous le rang (souvent en alternance avec d'autres substances pour éviter l'apparition de résistances) reste une solution employée par les viticulteurs, pour maîtriser le salissement de leurs parcelles. Lors de l'implantation des cultures annuelles, la destruction du couvert végétal avant semis (suite à un faux semis ou à l'implantation d'une culture intermédiaire), est devenue réalisable

par ses propriétés, le glyphosate a été adopté pour le désherbage de vergers et de vignobles, en traitement dirigé sur les mauvaises herbes à détruire.

## De quels herbicides alternatifs dispose-t-on ?

"Toutes les équipes de R & D (recherche et développement) des entreprises concurrentes de Monsanto ont recherché des substances actives qui auraient pu le concurrencer, voire le remplacer. Ces recherches qui se poursuivent depuis plus de quarante années n'ont jamais été couronnées de succès". Tous les herbicides non sélectifs à spectre large, qui existaient à l'époque du lancement du glyphosate, sont maintenant retirés du marché français et les agriculteurs ne peuvent y avoir recours. Enfin, à brève échéance, "aucune solution pour envisager son remplacement".

Le glyphosate est désormais tombé dans le domaine public, depuis plus de vingt ans. Fabriqué et commercialisé sous la forme de plusieurs centaines de spécialités par près de 40 sociétés, il permet à l'agriculture de produire à des coûts extrêmement compétitifs. C'est la molécule herbicide la plus utilisée dans le monde. Dans les conditions d'utilisation françaises, la question de la résistance des mauvaises herbes au glyphosate ne s'est jamais posée à grande échelle et fait l'objet de



Par ses propriétés, le glyphosate a été adopté pour le désherbage de vergers et de vignobles, en traitement dirigé sur les mauvaises herbes à détruire.

mesures de gestion préventive. "Le mode d'action original du glyphosate par rapport à d'autres familles d'herbicide fait même de cette substance un moyen pour la gestion de résistances connue avec d'autres familles d'herbicides." ■

SOURCE : BERNARD AMBOLET, JEAN-LOUIS BERNARD, JEAN-PIERRE DÉCOR, ANDRÉ FOUGEROUX, MEMBRES DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE, JACQUES GASQUE, DIRECTEUR DE RECHERCHE HONORAIRE À L'INRA

(1) Placée sous la protection du président de la République française, l'Académie a pour mission de conduire des réflexions de nature scientifique, technique, économique, juridique, sociale et culturelle, sur le moyen et le long terme, dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, afin de contribuer à éclairer les citoyens et les décideurs à préparer et à accompagner les évolutions de ces différents secteurs.



À brève échéance, aucune solution de biocontrôle n'est disponible pour envisager son remplacement. Or, entre autres utilisations, le glyphosate est employé dans les stratégies de réduction de l'utilisation du labour, dans l'optique d'une meilleure conservation des sols.

**Toxicité et écotoxicité : une évaluation scientifique et scientifique indispensable**

